



Compte-rendu de la réunion du CME du 15 avril 2025

Secrétaire de séance : BEAUBOUCHEZ Christine

Présents :

Elus Adultes : BEAUBOUCHEZ Christine (Adjointe) – DEMESY Emilie (Adjointe)

Elus Enfants : EMERY DERORY Jade – MAGNARD Eloann – ROSTAIND Mélysandre –

BARTHEL ALOTTO Samuel – BONNET Antoine – CHOISY Emile – DECOMBAT Axel –

QUINET Héloïse – MAKHLOUFI Amine – NOVELLO Elisa

Excusés : ROQUEPLAN Bernard – REILLE Adélie

Comme lors de la réunion précédente, nous commençons par travailler sur le livret « A la découverte de ta commune » en étudiant les pages 8 à 11.

1) Nous parlons de l'Urbanisme et du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

La mairie doit définir des règles qui sont écrites dans le P.L.U. car on ne peut pas construire n'importe quoi, ni n'importe où.

Le P.L.U. découpe la commune en différentes zones (nous en profitons pour regarder l'affiche du PLU qui est accrochée dans la salle du conseil) :

- Zones naturelles (forêts, bois)
- Zones agricoles (champs, prés)
- Zones d'habitations (maisons, immeubles)
- Zones industrielles (usines, entrepôts)

Il y a un règlement pour chaque zone qui définit ce que l'on a le droit ou non de faire : par exemple hauteur des bâtiments, couleur des maisons... C'est pour cela qu'il faut demander à la mairie un permis de construire.

La mairie construit les rues, les trottoirs, les places, les jardins publics, les stades... Elle achète tout le matériel comme les lampadaires, les bancs, les tables de pique-nique, les poubelles ...

Et elle entretient tous ces espaces : il faut nettoyer, réparer, repeindre, planter des fleurs...

1 Place de la Mairie
38200 JARDIN

Tel : 04.74.31.89.31.
Fax : 04.74.31.89.30.

mairie@mairie-jardin.fr
<http://mairie-jardin.fr>

Commune membre de Vienne Condrieu Agglomération

2) Nous parlons également de l'école de Jardin

La mairie joue un rôle important dans les écoles publiques.

Elle construit les écoles. Elle est propriétaire du terrain et des bâtiments.

Elle répare et entretient les locaux (chauffage, éclairage, sanitaire, nettoyage...)

Elle équipe les classes en achetant les bureaux, les chaises, les armoires, les tableaux, les fournitures scolaires...

Elle paye aussi les salaires des intervenants sportifs et musique. En revanche, c'est l'état qui paye les enseignants.

Elle propose aussi des activités périscolaires comme la cantine, la garderie, les études, le bus.

Tout ceci coûte très cher donc il faut respecter le matériel et les locaux pour que l'école soit agréable à vivre.

3) Vidéo

En 2^{ème} partie de réunion Emilie fait une petite vidéo où chaque enfant se présente (nom, prénom, âge, classe, activités favorites...) afin de l'envoyer à Biévène et Ste Flaive les loups.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 juin 2025 à 16h30

Pour la prochaine fois, les enfants devront lire les 4 pages suivantes du livret